



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Soudan

Question écrite n° 5757

Texte de la question

M Antoine Rufenacht appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les effets des pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Soudan, ajoutées aux maux causés par la guerre civile qui oppose les populations musulmanes du Nord de ce pays à celle du Sud catholiques et animistes, et qui ont créé une situation de détresse qui appelle une action exceptionnelle de solidarité de la part de la Communauté internationale. Face à cette situation, le Gouvernement français a pris quelques mesures d'aide humanitaire et a décidé d'envoyer sur place le secrétaire d'Etat français à l'aide humanitaire. Toutefois, les représentants sur place de la France ne semblent pas participer aux réunions informelles de coordination des donateurs et aucune action d'envergure n'a pour l'instant été engagée, alors que même plusieurs organisations non gouvernementales françaises jouent au Soudan, et à leur seule initiative, un rôle essentiel dans l'assistance aux populations sinistrées. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir préciser l'étendue de l'action du Gouvernement au Soudan, d'informer l'Assemblée de ses éventuels projets et de définir les raisons de son attitude actuelle. Il souhaite également savoir s'il est en mesure de dire si le Président de la République, lors de son dernier voyage en Egypte, a pu s'entretenir de cette question avec le président Moubarak.

Texte de la réponse

Reponse. - Parfaitement informé par ses représentants dans la région de la situation dramatique des populations du Sud-Soudan, le Gouvernement avait engagé dès le mois de juin 1988 des consultations avec le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) pour examiner les moyens de fournir une assistance humanitaire aux personnes affectées. Ces consultations se sont poursuivies pendant l'été et l'automne, période au cours de laquelle le CICR a négocié les conditions de son intervention au Sud-Soudan avec le gouvernement soudanais et les responsables de la rébellion sudiste du MPLS (Mouvement pour la libération du Soudan). Deux missions effectuées sur place en octobre et en décembre 1988 par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, ont permis de définir les moyens que la France pouvait mettre en place pour venir en aide aux populations du Sud. C'est ainsi qu'a été décidée la mise à disposition du CICR d'un avion Transall de l'armée de l'air pour acheminer l'aide humanitaire dans des villes du Sud-Soudan. Cet avion, qui opère sous le sigle de la Croix-Rouge, a commencé ses vols le 26 décembre dernier. Depuis lors, il effectue au départ de l'Ouganda un ou deux vols journaliers, transportant à chaque rotation huit tonnes d'approvisionnement. Un deuxième Transall vient d'être mis à la disposition du CICR. Les autorités françaises souhaitent également rendre hommage à l'action que les organisations non gouvernementales françaises mènent dans des conditions difficiles en faveur des populations éprouvées. Elles entendent poursuivre avec elles les efforts déjà entrepris et elles ont prévu à cet effet de contribuer à la réhabilitation de l'unité chirurgicale de l'hôpital de Juba, capitale de l'Equatoria, province la plus méridionale du Soudan.

Données clés

Auteur : [M. Rufenacht Antoine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5757

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3366